Grogne du Syndicat national des agents de la marine marchande (Synamm)

Le retour à la normale conditionné par la reprise du paiement des arriérés des frais de visite

A la faveur d'un point de presse tenu le mardi 28 juin 2016 à la direction générale de la marine marchande (DGMM), sise au Port-Môle de Libreville, les agents de cette administration, fédérés au sein du Syndicat national des agents de la marine marchande (Synamm), ont interpellé la communauté nationale et internationale sur la suspension arbitraire du paiement des arriérés des frais de visite dont sont victimes les agents de cette administration exerçant à l'intérieur du pays.

Nenesse va-t-il accuser le coup face...

...à la grogne de ses agents ?

En débrayage depuis le 20 juin 2016, les agents réunis au sein du Synamm dénoncent le non respect du protocole d'accord signé entre ledit syndicat et la DGMM en février dernier.

Le protocole susmentionné prévoit le paiement des arriérés des frais de visite dus aux agents de la marine marchande sous un délai d'un mois. Le processus de paiement avait déjà démarré, du moins pour les seryices de Libreville, avant d'être suspendu sur ordre des ministres des Transports, M. Ernest Mpouho Epigat, de connivence avec ses amis du Budget, Christian Magnagna, et de l'Economie, Régis Immongault, selon l'agent comptable (voir **Le Mbandja** n° 349 du mardi 28 juin 2016).

Cette suspension de paiement a d'ailleurs conduit le Synamm à saisir les plus hautes autorités, dont le Premier ministre, chef du gouvernement, Pr Daniel Ona Ondo, le 18 juin 2016, bien que l'autorité de ce dernier soit toujours bafouée par ses tout puissants ministres.

Ainsi, au regard de ce qui apparaît comme un mépris de certaines autorités face aux revendications légitimes des agents de la marine marchande du Gabon, le Synamm souligne-t-il qu'« *il est inacceptable de suspendre le compte de la marine marchande à la Caisse de dépôts et de consignation lorsqu'on sait que le compte de la signalisation maritime existe et que des mouvements de décaissement de sommes colossales sont effectués par le gestionnaire de ce compte qui n'est que le chef de service* ». Le syndicat rappelle que « *ceux qui ont la prétention de détourner de l'argent pour leurs intérêts afin d'alléguer le problème de la compagnie doivent arrêter leur plan diabolique. Nous avons un directeur général qui impose la transparence, l'honnêteté, qui sont des exigences intellectuelles qu'un agent public doit faire valoir dans l'exercice de ses fonctions* ».

Notons par ailleurs que s'il est vrai que ces arrangements entre le ministre Ernest Mpouho Epigat et ses amis Christian Magnagna et Régis Immongault n'ont que pour but de se sucrer sur le dos de la DGMM, ces agissements ralentissent le fonctionnement normal de la marine marchande du Gabon. D'une part, cela représente un frein aux compétences du directeur général de la marine marchande, qui est pourtant la seule autorité dépositaire et gestionnaire de ce compte, d'autre part, cela empiète sur la préservation de la paix sociale.

Pour l'heure, le ministre des Transports n'a pas encore réagi, mais le Synamm, tout en interpelant une fois de plus le chef du gouvernement, conditionne la levée de la grève à la reprise des mouvements du compte de la marine marchande à la Caisse de dépôt et de consignation ainsi qu'à la supervision dudit compte par le seul directeur général de la marine marchande.

Mhyss Abeng